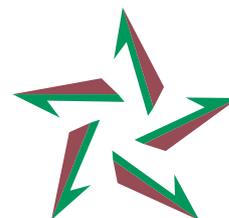


le Vert et l'Amarante

N°8 JUILLET 2019

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



Édito

Nous avons souhaité dans ce huitième numéro du Vert et l'Amarante introduire des modifications dont nous espérons qu'elles permettront d'améliorer l'attractivité de notre bulletin et, en conséquence, la visibilité de l'AMAP. Elles résultent de propositions émises par les adhérents lors de l'assemblée générale du 26 avril. Dans le prolongement de cette assemblée, le conseil d'administration réuni le 19 juin a envisagé de modifier plusieurs procédures internes afin d'améliorer la communication de l'association avec ses adhérents et avec les médaillés qu'elle a vocation à réunir autour d'objectifs communs.

Si l'AMAP doit veiller à être plus et mieux connue, elle possède déjà, avec le Vert et l'Amarante, édité en partenariat avec l'Énap, un outil de communication qui doit être davantage utilisé. Car au-delà des informations sur la situation de l'association, notre bulletin propose à ses lecteurs, sur des thèmes relatifs à l'exécution des peines ou à la situation de l'administration pénitentiaire, des articles qui témoignent de notre ambition de diffuser une information de qualité et d'alimenter une réflexion.

Si l'Énap assure déjà sa diffusion au sein de l'administration, si les directions interrégionales facilitent sa distribution au sein des services qui leur sont rattachés, il appartient aux adhérents de l'association de le faire connaître autour d'eux et, par ce biais, d'assurer à l'AMAP la visibilité qu'elle mérite. À ceux qui en feront la demande, des exemplaires supplémentaires pourront être envoyés pour leur permettre de diffuser le Vert et l'Amarante dans leur entourage.

D'avance, je les en remercie.

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP



« Traversières de hasard »

Parce qu'il « s'est laissé happer par la pénitentiaire », Jean-Pierre Ricard souhaite témoigner de son expérience ; Il présente ses « Mémoires d'un directeur de prison », page 4



1831 : drame à la maison centrale de Clairvaux

Le gardien-chef Pierre Delacelle est sauvagement agressé et mortellement blessé, mais c'est le nom de son assassin, Claude Gueux, que retiendra l'histoire ; Laurent Levallois et Jack Garçon nous éclairent sur cette affaire, page 7



L'évolution de la formation des personnels pénitentiaires

Jean-François Alonzo nous présente la deuxième partie de son article sur ce sujet ; page 10

Recherchons RAPHAEL Ceccarelli 21 mois



Affaire Jocelyne Cecarelli : lorsque l'enfant ré-apparaît

Par Louis Roure, psychiatre et criminologue, page 14



L'AMAP a réuni son assemblée générale et son conseil d'administration

page 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMAP ET VOYAGE EN BOURGOGNE DU 26 AU 28 AVRIL 2019

Le 26 avril, les participants se retrouvent avec plaisir sur le domaine pénitentiaire de Dijon où ils sont accueillis par le directeur interrégional et ses collaborateurs avant de partager un agréable repas servi par le mess de la maison d'arrêt.

Ils sont ensuite invités à découvrir plusieurs services régionaux, présentés avec clarté, disponibilité et dynamisme par les personnels de la direction interrégionale. Pour nombre de participants, retraités depuis plusieurs années, le placement sous surveillance électronique et le service des extractions judiciaires sont des nouveautés qui suscitent de nombreuses questions. Quant à l'unité de promotion des métiers pénitentiaires et des techniques du renseignement pénitentiaire, elles soulèvent l'intérêt et la curiosité.

Alors que le volet pénitentiaire du voyage concerne traditionnellement des aspects historiques, l'AMAP avait choisi cette année de présenter des aspects contemporains et même futuristes des pratiques professionnelles. Il semble que l'expérience soit concluante, compte tenu de l'attention manifestée par les participants, et qu'elle mérite d'être renouvelée avec une fréquence à définir.

Les adhérents se réunissent ensuite dans les locaux de la direction interrégionale pour tenir l'assemblée générale. Après la présentation du rapport moral et du rapport financier, les débats portent sur la nécessité de mieux et plus faire connaître l'association et sur les efforts qu'elle doit consentir pour mieux communiquer avec ses adhérents et plus largement avec les médaillés qui doivent être incités à la rejoindre. Avant de clore les débats, le président donne la parole à Jean-Pierre Ricard qui présente son ouvrage, *Traversières de hasard, mémoires d'un directeur de prison*.

La journée du samedi 27 débute par la visite du château du Clos de Vougeot et permet aux participants de découvrir les magnifiques bâtiments de ce site, les impressionnants pressoirs qu'ils abritent et, grâce aux explications très claires de notre guide, de comprendre les complexités de la division des parcelles de vigne et les subtilités de la définition des fameux climats de Bourgogne.

Nous rejoignons ensuite Beaune, où nous visitons le moutarderie Fallot, avant de partager un roboratif repas bourguignon, bienvenu compte tenu d'une météo plutôt maussade.

L'après-midi est consacré à la visite des magnifiques hospices sous la conduite d'un guide dont l'humour, parfois coquin, n'enlève rien à l'érudition et renforce au contraire l'intérêt de la visite.

Puis nous sommes rejoints en sous-préfecture par Monsieur Vion, directeur interrégional, et reçus très chaleureusement par le sous-préfet, Monsieur Peyrat, qui n'a visiblement pas oublié qu'il a débuté dans l'administration pénitentiaire, et son épouse, elle-même toujours en activité au sein du SPIP.



Accueil par le sous-préfet de Beaune

Cette réception protocolaire, mais d'une sympathie simplifiée, constitue une première dans l'histoire des voyages de l'AMAP que ses adhérents reconnaissent comme une attention à laquelle ils sont sensibles.

Dimanche matin, nous visitons une partie du magnifique centre historique de Dijon, sous la conduite, une fois encore, d'un guide remarquable par son érudition et son sens de l'humour. Cette visite nous permet, entre autre, de comprendre pourquoi la chouette est devenue un symbole de cette ville. Avant le déjeuner, plusieurs participants se retrouvent dans des magasins qui proposent à la gourmandise des chaldans quelques unes des spécialités régionales, dont nous comprenons que l'onctuosité contribue sans doute à expliquer la jovialité de nos interlocuteurs.

Le voyage s'achève l'après-midi par la découverte du Puits de Moïse, témoignage d'une force et d'une esthétique impressionnantes de la volonté de puissance des Ducs de Bourgogne.

Nous nous séparons après cette dernière visite, satisfaits d'avoir, cette année encore, partagé de vrais moments de convivialité.



Sous-préfecture de Beaune



Accueil à la direction interrégionale de Dijon



Visite de Dijon



Pôle PSE (placement sous surveillance électronique)

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AMAP a réuni son conseil d'administration à Fresnes le 19 juin.

Le bilan du voyage fait apparaître un reste à charge de l'association de 2927,51 € et le livre de compte enregistre un solde positif de 3593,31 €. La situation est donc saine, mais la gestion doit tenir compte des frais nouveaux que généreront les décisions prises concernant le fonctionnement de l'association et exige de rester prudent concernant d'autres dépenses.

Cette réunion avait principalement pour objet de prendre en compte les avis émis lors de l'assemblée générale du 26 avril.

Ont donc été examinées les conditions de fonctionnement de l'association et de communication avec les adhérents. Plusieurs orientations ont été arrêtées visant à augmenter les échanges avec les adhérents et à tenir compte des souhaits de ces derniers concernant les modalités de ces échanges (internet ou courrier, ou éventuellement les deux). La mise en œuvre de ces orientations exige de modifier les procédures internes de gestion, en particulier la liaison entre la trésorière et la secrétaire. Elles sont en cours de finalisation et les adhérents seront informés des modifications qui entreront en vigueur pour la gestion 2020.

Par ailleurs, l'adoption d'un projet de logo favorisant la visibilité de l'AMAP a été approuvée, de même que des propositions de modification de la présentation du *Vert et l'Amarante* améliorant l'attractivité de ce bulletin.

Compte tenu du nombre insuffisant d'inscrits pour un éventuel voyage en septembre et du poids financier que représenterait dans ces conditions l'organisation de ce voyage, de même que de la difficulté que l'association rencontrerait pour disposer d'un chauffeur, ce projet a été abandonné.

Le conseil d'administration a adopté la décision d'organiser le voyage 2020 dans la région des Hauts-de-France qui avait été proposé par plusieurs participants à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a également adopté la décision d'acquiescer six exemplaires du livre de Jean-Pierre Ricard, *Traversières de hasard, mémoires d'un directeur de prison* et de les proposer en prêt aux adhérents.

Enfin, le président a informé les membres du conseil de son souhait de concrétiser le projet de Prix Marcel Vesse qui s'inscrit dans les objectifs statutaires de l'association. Il a contacté l'AMOPA (association des membres de l'ordre des palmes académiques) pour envisager un partenariat. Il est en attente de la réponse de cette association.

TRAVERSIÈRES DE HASARD

Mémoires d'un directeur de prison par Jean-Pierre Ricard

Jean-Pierre Ricard a dirigé plusieurs établissements pénitentiaires. Une expérience et un regard singulier qu'il nous fait partager dans son ouvrage (publié aux Éditions du Panthéon).

L'ouvrage s'adresse à tous les publics et couvre des situations, évolutions et événements de mai 1968 à nos jours. Tout en posant la problématique du destin sur un chemin de vie, il vulgarise les réformes qui parcourent l'histoire et les pratiques pénitentiaires. Il aborde, outre le sens de la peine, celui de nos engagements assortis de rencontres d'une richesse exceptionnelle. Des situations humaines en alternance entre le dedans et le dehors, qui offrent ou provoquent des événements et relations inattendus.

Une aventure pénitentiaire qui invite le lecteur au voyage

« Le monde est un livre et ceux qui ne voyagent pas n'en lisent qu'une page »

Saint-Augustin

Nîmes, première entrée en prison en mai 1968

La maison d'arrêt

Le 22 mai 1968, loin des amphithéâtres en ébullition, des votes à main levée, des facultés occupées, des huées et simulacres de démocratie, je débute ma formation sur le tas. « Entre les murs l'homme », sera mon slogan post 1968. D'autres jouaient à la révolution, tandis que j'abordais craintivement le monde carcéral dans des circonstances chaotiques. À l'opposé de l'horloge soixante-huitarde, j'abandonnais la liberté vestimentaire et endossais l'uniforme officialisant ma nouvelle fonction.

Dès le premier jour, j'éprouve une perception saisissante de cet entre-deux. D'un sas de sécurité à l'autre, je hasarde prudemment mes pas en terre inconnue. Je m'efforce de contrôler mes émotions, de les camoufler dans une attitude impassible. Manifestement de circonstance. L'envie persistante de m'esquiver me tarade. L'angoissant repoussoir suffoque le jeune novice. Je dois avouer une vive appréhension en pénétrant dans cette forêt d'humanité glauque, enserrée de remparts massifs et de grilles rouillées. Vaisseau fantôme où s'animent les ombres de notre société. Je soupçonne à peine l'intensité de vie dissimulée aux regards curieux. Le poids des hauts murs intensifie le malaise. La mélasse du réel carcéral déverse un flot d'incertitudes. Écrasant fardeau humain refermé sur des inconnus. Le délabrement et le sous-équipement de la prison, le surpeuplement des dortoirs et des cellules cachots, engendrent une promiscuité déplorable. Situation nuisible à la santé, au moral comme à la morale. Résonne en moi la chanson emblématique de Johnny Hallyday, Le pénitencier (1964), évoquant l'incarcération d'un jeune homme sur lequel les portes d'une prison se referment.

L'immersion dans l'univers obscur de la maison d'arrêt de Nîmes, vrai cul-de-basse-fosse, est une plongée dans le Moyen-Âge. L'édifice situé au centre-ville, mitoyen du palais de justice, fut construit entre 1825 et 1827 sur les vestiges de l'ancienne sénéchaussée¹. Le chemin de ronde enclos d'une

muraille imposante et moussue s'élevait face aux arènes romaines. La prison sera désaffectée puis démolie en 1975 pour faire place à l'extension de l'actuel tribunal.



L'ancienne maison d'arrêt de Nîmes, 1932.
Fonds Manuel/ Énap-CRHCP

Le tribunal de grande instance aujourd'hui

Les relations avec les personnes incarcérées en sont encore au stade de la préhistoire. Le langage professionnel est vite assimilé, il est succinct, directif et répétitif. Levez-vous ! Promenade ! Silence ! Tinette ! Parloir ! Garde-à-vous ! Changement de cellule ! Préparez votre paquetage... Engager un dialogue avec un détenu est une faute grave et matière à suspicion de la hiérarchie. Toute relation ou propos de simple politesse sont perçus comme une connivence. Je me demande, bien des années après, si mes collègues avaient conscience de la routine. Du milieu insalubre dans lequel ils stagnaient. Un terrier invisible, où les jours de temps suspendu s'écoulaient au rythme des habitudes. Je ne cesserai par la suite de me féliciter de dépasser et canaliser ce jour-là les doutes qui m'assaillent. Surmontant mes craintes, mes peurs, mes fragilités, je maîtrise le trouble d'une violente initiation. Le fossé est énorme entre le moment où tu décides d'entrer en prison et celui d'y pénétrer réellement. Et d'envisager y faire carrière.

Cette prison lugubre retient en elle l'histoire terrible et héroïque de notre pays. Des cicatrices à ne pas oublier. Le 22 avril 1943, à 5h40 du matin, deux jeunes résistants Jean Robert et Vincent Faïta y furent exécutés. Dans les mémoires de l'avant-dernier exécuté, André Obrecht², son auteur évoque ce moment si particulier où l'homme s'élève au-dessus de lui-même. En voici un extrait.

... Dans les cellules, brusquement, éclate, immense, la Marseillaise. Le chant rebondit sous les voûtes de la prison, se répercutant en échos multipliés, jusqu'à devenir une formidable clameur. Deux jeunes gens précèdent le procureur. À leur entrée dans le greffe, ils s'immobilisent en un impeccable garde-à-vous, terminent le couplet et reprennent le refrain, accompagnés toujours par la prison entière. Puis, ils demandent de quoi écrire. Ils rédigent rapidement une courte lettre à leur famille, signent d'une main qui ne tremble pas. Le plus âgé des deux, Robert, demande aux frères Martin³ de bien vouloir lui permettre d'embrasser son camarade Faïta, avant de mourir. Requête accordée bien sûr...

¹ Le terme sénéchaussée était utilisé dans le sud. En particulier dans le Languedoc. Il désignait une entité administrative, financière et judiciaire.

² Le carnet noir du bourreau, éditions Gérard de Villiers, juin 1989. Confidences recueillies par Jean Ker, grand reporter et photographe pour Paris Match.

³ Deux assesseurs du bourreau.



Plaque apposée sur le mur du tribunal, site de l'ancienne maison d'arrêt

Le Fort Vauban, l'université des pas perdus

Si le génie de l'architecture militaire Vauban dressa les plans de la citadelle de Nîmes, c'est Jean-François Ferry, ingénieur du roi Louis XVI, qui en réalisa la construction à partir de 1687. De 1701 à 1704, elle contribua puissamment à la défense de la ville menacée par les attaques des camisards. Cet établissement où j'effectue ma formation initiale a changé à plusieurs reprises de destination. En juillet 1974, lors d'une émeute particulièrement violente, il sera dévasté par les détenus. Par la suite, il subira de nombreuses transformations, avant de fermer définitivement en 1991.

La vieille citadelle dresse ses hauts murs sur un coteau dominant la ville. On y accède par la rampe du fort. Un raidillon qui vient buter sur la lourde porte d'entrée. L'architecture massive des bâtiments impressionne. La muraille extérieure, surmontée de quatre miradors, paraît infranchissable. Depuis les cours intérieures, enclavées vingt mètres plus bas dans les profondeurs des douves, le ciel perce si haut le vaste puits de lumière, que l'évasion semble impossible. Il s'agit d'un établissement, accueillant les détenus lourdement ancrés dans la criminalité, aux chances de réinsertion sociales réduites. La population pénale se compose d'une humanité hétérogène : condamnés à mort commués, anciens relégués⁴, criminels de sang, et psychopathes plus ou moins illuminés. Des individus dangereux perclus de cicatrices physiques, psychologiques ou morales. De grands costauds tatoués m'impressionnent. Vont-ils accepter de subir l'autorité d'un freluquet de vingt-et-un ans ?

Dès le premier jour, une tentative d'évasion avortée m'impressionne de manière indélébile. Alors qu'avec trois autres surveillants, nous sommes au contact des détenus dans les douves asséchées où s'effectue la promenade, un coup de feu éclate. Puis un second suivi du déclenchement de la sirène d'alarme. La scène qui se déroule vingt mètres plus haut dans le chemin de ronde est invisible. Ce qui la rend d'autant plus troublante. L'agitation est à son maximum. Plusieurs jours seront nécessaires avant que la tension ne retombe.

La vie carcérale des longues peines est organisée selon les principes du régime auburnien⁵. Les détenus travaillent et vivent la journée dans des locaux com-



L'Université de Nîmes aujourd'hui

muns, ateliers ou chauffoirs⁶. Ils sont isolés la nuit dans des dortoirs dénommés *cages à poules*⁷. Il s'agit d'un système de compartiments individuels à cloisonnement léger, clos d'une porte en bois percée d'un large oculus grillagé. Ces cellules monastiques de deux mètres carrés caractérisent des sym-



« Cages à Poules » de la maison centrale de Nîmes, 1932. Fonds Manuel/ Énap-CRHCP

boles punitifs et religieux, entre sanction et rédemption dans la solitude de l'isolement. Ce système de séparation à claire-voie était censé répondre à la règle de l'emprisonnement individuel de nuit. Et réduire ainsi la promiscuité. Les *cages à poules*, maintes fois dénoncées comme inhumaines, resteront en usage dans certaines maisons centrales jusqu'en 1975.

Ironie du sort, depuis 2007, le fort Vauban est réhabilité en université où l'on enseigne notamment le droit. Singulièrement, ce monumental vaisseau minéral est emblématique des liens temporels et architecturaux unissant passé et présent. Ces murs ne sont pas seulement un témoignage du passé. Ils entrent en résonance de génération en génération pour nous relater les annales gravées dans l'écho des murs. Ils entretiennent une filiation historique, de corps et d'esprits, errants sur des couches alluvionnaires. Les étudiants, jeunesse en quête d'avenir, savent-ils que ce théâtre de la formation juridique et de la pensée éminente fut une prison et que l'on y guillotina à quatre reprises ? Qu'ils

superposent leurs pas dans les sabots de ceux qui piétinaient en rond et en rang au moulin de prières du temps ? Que de 1940 à 1944, des centaines de résistants y furent détenus et torturés⁸. Alors que j'achevais mon ouvrage précédent⁹, j'eus



L'ancienne maison centrale de Nîmes.

⁴ Loi du 27 mai 1885, peine perpétuelle dite de relégation pour les condamnés de droit commun récidivistes considérés comme inamendables. Elle sera appliquée jusqu'en 1970.

⁵ Régime selon lequel les condamnés travaillent la journée en groupe et sont isolés en cellule la nuit. Ce système se développa à partir de 1820 dans la prison d'Auburn (New York).

⁶ Pièce commune parfois chauffée où sont regroupés les détenus en journée. Fait aussi fonction de réfectoire.

⁷ Au cours du Second Empire furent instituées dans les dortoirs des maisons centrales, les cages à poules.

⁸ Source : Quand le Gard résistait (1940-1944), Aimé Vielzeuf, préface de Pierre Mazier, éditions Lacour, 1996.

⁹ Le Roc et La Perle, le passé présent conjugue le futur, novembre 2016.

la chance de retrouver un compagnon de résistance de mon père au maquis de Lasalle en Cévennes. Cet homme âgé de quatre-vingt-douze ans, en m'apportant son précieux témoignage, me procura un document intitulé *Notes de Marcel*¹⁰. Des notes sous forme de comptes rendus couvrant la période de début 1943 au 11 mai 1944, date de l'arrestation de son auteur. Ce document relate diverses opérations d'envergure, réalisées sous son autorité. Notamment celle du 4 février 1944 qui détaille l'évasion de dix-sept résistants incarcérés au fort Vauban. Une action commando d'autant plus spectaculaire dans sa préparation et sa réalisation qu'aucune évasion ne s'était produite depuis la fondation de la forteresse. L'extrait ci-dessous de cet émouvant récit où se mêlent détenus politiques et de droit commun, illustre combien l'histoire pénitentiaire s'imbrique de tout temps à celle de notre pays... *Marty sonne à la grosse porte extérieure. Le gardien de connivence avec la résistance ouvre, livre passage à 5 patriotes qui désarment immédiatement les 6 gardiens dans leur poste. Dans la précipitation de l'attaque un M.O.I.¹¹ se blesse avec un revolver à la jambe. L'équipe de sécurité l'emmène. L'éveil est-il donné ? Les lignes téléphoniques ont été coupées, mais les habitants proches de la centrale appellent au secours. Sous la menace des revolvers ils se barricadent dans leur appartement et se taisent. À l'intérieur de la prison l'équipe assaillante ne perd pas son temps. Sous la contrainte, les gardiens ouvrent les cellules des politiques et des patriotes. L'espoir d'une libération unique se propage parmi les détenus de droit commun. Ils arrivent à ouvrir leur propre cellule et vite se précipitent dans la cour principale. 700 détenus insultent nos camarades qui effectuent le tri des 17 patriotes sous la protection de leurs revolvers et mitraillettes. Dans cette bousculade quelques droits communs s'infiltrèrent dans le convoi des libérés... Il faudra six jours et six nuits à notre convoi, harcelé par la gestapo, la milice, les gendarmes, pour atteindre les camps de Saint-Frézal-de-Ventalon en Lozère. Nos camarades détenus ont jeté leurs sabots. Leurs pieds entourés de chiffons ils accomplissent des marches forcées à travers les garrigues. Leurs souffrances sont énormes. Sous-alimentés depuis des années, mal vêtus contre le froid, seul leur courage leur permet d'arriver au but...*

Ce fait historique rappelle que les pénitentiaires et plus tard les étudiants ont posé leurs pas sur ceux, héros ou délinquants, qui nous ont précédés. Ces sols matifiés de pas perdus, résonance lointaine, conservent une mémoire symbolique où ne cesse de s'affirmer l'opiniâtre transformation de l'humanité. Strates de pas à pas séculaires, temporellement sédimentés dans l'obstination archéologique du temps. Superpositions d'archives appartenant à des âmes oubliées. Quelle place a tenu et recèle encore la mémoire de ces sols et ces murs sur lesquels mon cheminement pénitentiaire a posé ses empreintes à leur tour sédimentées sur celles qui nous ont devancés ? L'histoire inscrite dans l'épaisseur des pierres narre la transformation de l'homme, du savoir et de la pensée.

Je sais que je me suis laissé happer par la pénitentiaire mais ne le regrette pas faisant mienne la phrase d'Albert Camus.

« Il y a un temps pour vivre et un temps pour témoigner de vivre »

¹⁰ Le capitaine Torreilles Roger, alias commandant Marcel, chef du maquis F.T.P Gard Lozère.

¹¹ Les Francs-Tireurs et Partisans Main-d'Oeuvre Immigré (FTP-MOI) sont des unités de la résistance communiste qui, à partir d'avril 1942, conduisirent la guérilla dans les villes de France, contre l'occupant nazi.



Mise à disposition du livre de Jean-Pierre Ricard

Si cette présentation de l'ouvrage de Jean-Pierre Ricard, vous incite à le découvrir davantage, l'AMAP met à disposition de ses adhérents des exemplaires qui peuvent vous être prêtés.

Il vous suffit d'envoyer une demande, soit par courrier adressé au siège social de l'association

CSL 20, rue Pierre Semard
69007 Lyon

soit par mail envoyé à l'adresse mail du président

jeancharles.toulouse@sfr.fr

Pensez à bien préciser l'adresse exacte à laquelle le livre doit être envoyé. Il pourra être conservé deux mois à compter de la date d'envoi puis devra être renvoyé par paquet postal au siège de l'association. Prévoir 6 euros de frais de port pour ce retour.

DRAME À LA MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX

Par Laurent LEVALLOIS

Notre collègue, Laurent Levallois, tout jeune commandant retraité, s'intéresse depuis plusieurs années à l'histoire des personnels morts en service. Il nous livre ici l'un de ses tous premiers articles sur le meurtre de Pierre Delacelle par Claude Gueux à Clairvaux en 1831 que Victor Hugo immortalisera dans son livre « Claude Gueux » poursuivant le combat personnel qu'il mène depuis plusieurs années contre la peine de mort et effaçant en partie un acte de vengeance fomenté de longue date par son auteur.



Maison centrale de Clairvaux, 2002. Philippe Claerhout

Maison centrale de Clairvaux, le 7 novembre 1831, Pierre Étienne Delacelle est mortellement blessé par le détenu, Claude Gueux. Il meurt le 8 novembre vers trois heures du matin.

Pierre Delacelle est né le 27 septembre 1792 à Saulx-les-Chartreux (91). Il est le fils de Pierre André et de Marie Cressy. Le 8 décembre 1825, il se marie à Cambrai (59) avec Adèle Albertine Honorine Morel. Il est alors Maréchal des Logis au régiment de hussards de la Garde Royale stationné à Compiègne. Rapidement il intègre la pénitencière et, dès 1827, il apparaît en qualité de gardien chef à la maison centrale de Clairvaux.

En 1831, au moment du drame, il est père de 3 enfants en bas âge : Alfred, né en 1827, François né en 1829 et Clémence, née en 1830. Son épouse Adèle est enceinte de quelques mois d'un garçon qui naîtra en 1832 et se prénommera Étienne.

Claude Gueux, dit Lacroix¹, est condamné pour la première fois, à l'âge de 19 ans, le 5 octobre 1823 par la cour d'assises de Saône et Loire pour vol et purge une peine de 5 ans d'emprisonnement à la centrale de Clairvaux. En 1828, bien qu'en fin de peine, il se livre une 1^{ère} fois à des violences à l'encontre du gardien chef Delacelle au cours d'une rixe entre gardiens et détenus. Arrachant le sabre de Delacelle, il lui en assène plusieurs coups. Déféré devant la cour d'assises de l'Aube pour tentative de meurtre, il ne sera finalement condamné qu'à 6 mois de prison pour coups et blessures. Depuis cet incident il conserve un vif ressentiment envers le gardien chef.

A peine libéré, Gueux reprend son parcours délinquant et se rend coupable de vol. Il comparait devant la cour d'assises de Dijon qui le condamne à 8 ans de prison. Le 2 mars 1830 il est à nouveau écroué à la centrale de Clairvaux. Cette même année, le 12 décembre, son père, Étienne Gueux, le rejoint derrière les barreaux pour purger la peine de 5 ans d'emprisonnement prononcée par le tribunal de Beaune pour vol. Ce dernier décède à la centrale le 2 mars 1831 à l'âge de 79 ans.

En 1830, Claude Gueux, âgé de 26 ans, est devenu un solide gaillard de grande taille et il possède une puissante carrure. Il est de nature rebelle, autoritaire et violente. Il se lie avec les détenus les plus mal notés et les plus dépravés.

Notamment avec un certain Félix Albin Legrand, plus communément appelé Albin, condamné à 7 ans de réclusion pour vol. Gueux semble s'être attaché les faveurs sexuelles d'Albin.

Devenu caïd au sein de la prison, Gueux multiplie incidents, violences sur personnel et tentative d'évasion. Il est craint des autres détenus mais également des gardiens, seul le gardien chef Delacelle ose s'opposer à lui. Pourtant il sait que Gueux lui tient toujours rancune de sa condamnation à 6 mois et qu'il se vante partout de lui « faire un mauvais coup ».

En octobre 1831, Gueux est affecté à l'atelier n°8, réservé aux tisseurs de calicots. A plusieurs reprises il déclare à ses codétenus qu'il lui faut tuer Delacelle. Ce dernier a rejeté sa demande d'affectation à la boulangerie et a décidé le maintien de la mesure de séparation entre lui et Albin. Avisé de ces menaces, le gardien chef répond : « je le surveille et je ne le crains pas. »

Le 7 novembre 1831, lors de la promenade, Gueux déclare que l'on va entendre parler de lui. Vers 16h00, il réussit à s'emparer d'une hachette dans un atelier de menuiserie. Bien que prévenu par des détenus, Delacelle ne déroge pas à ses habitudes et commence sa tournée quotidienne dans les ateliers. Néanmoins il a pris la précaution de ne pas porter son sabre. Il est 18h00 lorsqu'il entre dans l'atelier des calicotiers. Il est immédiatement accosté par Gueux qui lui fait réclamation. La réponse à sa requête étant défavorable, Gueux déclare : « il faut donc que je fasse du boudin ! ». Et aussitôt la hachette s'abat sur l'arrière de la tête du gardien chef, lui ouvrant le crâne jusqu'à atteindre le cerveau. D'un coup de poing dans la poitrine Gueux renverse Delacelle et le frappe encore avec son arme, au niveau de la tête et de la bouche. Puis il poursuit le gardien Boucard qui réussit à s'enfuir pour aller chercher du secours.

Gueux revient vers Delacelle qui gît au sol, inerte, et lui porte encore plusieurs coups de hachette sur le visage et la cuisse droite. Parmi les détenus présents, aucun ne bouge. Les gardiens Ledoux et Degoix interviennent sabres à la main mais Gueux les met en fuite. Puis il tente de se suicider en se portant des coups de ciseaux dans la poitrine avant de se rendre sans résistance aux soldats de garde qui viennent d'arriver sur les lieux.

Transporté dans sa chambre, Pierre Delacelle meurt dans la nuit. Son acte de décès est ainsi rédigé :

« L'an mil huit cent trente un, le neuvième jour du mois de novembre par devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Ville-sous-la-Ferté, département de l'Aube canton et municipalité de Bar-sur-Aube sont comparus Messieurs Salaville² Scipion âgé de 34 ans, Directeur de la Maison centrale de détention de Clairvaux et Clément Bernard Joseph âgé de 34 ans, Médecin en chef de la même maison tous deux domiciliés au dit Clairvaux lesquels nous ont déclaré que le nommé Delassel Pierre Etienne, âgé de 39 ans, gardien chef à la maison du dit Clairvaux y domicilié époux de dame Morel Adèle Honorine Albertine survivante domiciliée au dit Clairvaux est décédé le jour d'hier huit novembre présent mois heure de trois du matin au dit Clairvaux et ont les déclarants signés avec nous le présent acte, après lecture leur en a été faite ».

Transféré à la prison de Troyes, Gueux prépare une évasion qui est déjouée juste à temps. Il comparaît le 16 mars 1832 devant la cour d'assises de l'Aube. Défendu par Maître Cenegal, il avoue son crime en tentant de le justifier par les vexations que lui aurait fait subir le gardien chef Delacelle. Le jury rapporte une condamnation à mort au bout d'une demi-heure de délibéré. Deux jours plus tard, Gueux signe un pourvoi en cassation. Pour tenter d'atténuer sa responsabilité, il accuse des codétenus de Clairvaux de participation à l'assassinat du gardien chef et dénonce précisément Albin comme complice du crime.

Pour autant, il n'a pas renoncé à ses projets d'évasion. Bien qu'enchaîné, il réussit à plusieurs reprises à limer ses chaînes et lors de fouilles, on retrouve sur lui un clou et un morceau de fil de fer. Son pourvoi en cassation étant rejeté, Claude Gueux monte sur l'échafaud où il est guillotiné le 1^{er} juin 1832 sur la place du marché de Troyes.

Quelques jours plus tard, le 30 juin, la centrale de Clairvaux est le lieu d'un nouvel assassinat. L'ancien camarade de Gueux, Félix Albin Legrand dit Albin tue le détenu Étienne Edmé Laroche, âgé de 23 ans. Ce dernier lui avait refusé ses avances sexuelles. Le 19 décembre 1832, la cour d'assises de l'Aube condamne Alban aux travaux forcés à perpétuité. Il arrive au bagne de Brest le 23 juillet 1833. 20 ans plus tard, le 23 juillet 1853, il embarque sur le bateau « La Fortune » pour rejoindre la Guyane française. Arrivé à Cayenne le 1^{er} septembre 1853, il est immédiatement interné aux îles du Salut. Se considérant comme le digne émule de Claude Gueux, on le surnomme le « Petit Gueux ». Il meurt le 6 juin 1855 à la Montagne d'Argent.

Qu'est devenue la famille Delacelle ? Absente du recensement de la Ville-sous-la-Ferté en 1836, la veuve et ses enfants semblent avoir quitté la région peu de temps après le crime. En 1846, Madame Delacelle est directrice des postes aux lettres à Challans (85) et habite La Grande Rue avec deux de ses enfants, Alfred et Clémence. Son fils aîné Alfred décède en 1849. Vers 1850, on la retrouve receveuse des postes à Podensac (33) où elle meurt le 15 novembre 1869. Avant son décès elle eut le bonheur d'assister au mariage de Clémence et Étienne.

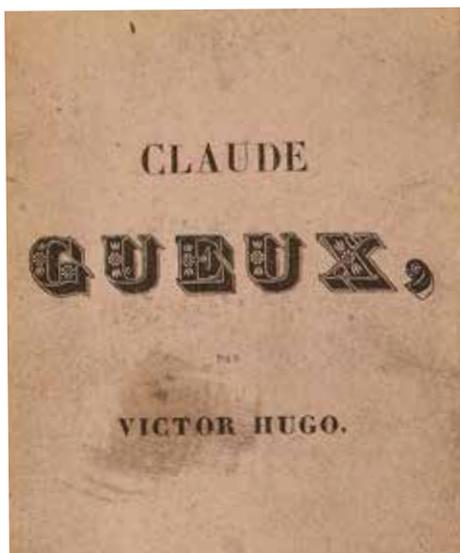
D'autres drames vont survenir à Clairvaux : Collin, Dormoy, Remy, Simonnot, Isselin, Nicole Comte, Guy Girardot, Marc Dormont en sont les victimes. Le sang versé par les personnels blessés ou assassinés dans l'exercice de leur fonction cimentent l'histoire tragique de cet établissement. Car la maison centrale de Clairvaux appartient à l'histoire.



Maison centrale de Clairvaux, 1933. Fonds Manuel/ Énap-CRHCP

¹ Né à Chassagne (21) le 28 floréal de l'An XII (ou 18 mai 1804), fils d'Étienne et d'Élisabeth SIMARD

² SALAVILLE Daniel Mélanie Alexandre Scipion, né à Nîmes le 13 février 1797. Inspecteur puis Directeur des maisons centrales de Montpellier, Cadillac, Clairvaux. Décédé le 11 décembre 1846 à Saint Maurice (94)



Extrait de la revue de Paris, 1834.

Le procès de Claude Gueux à la suite de son crime devant la Cour d'assises de l'Aube a donné lieu dans un journal de l'époque, la Gazette des tribunaux (19 mars 1832), à un long article rédigé par un correspondant particulier (non identifié). Accusé de meurtre avec préméditation sur la personne du gardien chef Delacelle, et de guet-apens en état de récidive, ces motifs condamnent inéluctablement le meurtrier à la peine capitale, excluant ainsi toute circonstance atténuante.

Justice est faite mais le fond de l'affaire et le procès rapportés dans le journal apparaissent comme une tragédie non pour la victime et sa famille mais pour le criminel ! La conclusion du journaliste est grandiose : « Cette âme [Claude Gueux] éclairée par le bienfait de l'éducation, policée par le commerce des hommes du monde, occupée par de grandes choses, cette âme eût animé l'éloquence d'un illustre orateur, ou poussé à la gloire un grand homme de guerre ; mais cette âme, abrutée par l'ignorance, flétrie par la misère et par le mépris des hommes, a fait bouillonner des idées désordonnées dans une tête qui, avant cinq jours, va rouler sur l'échafaud. Oh ! gouvernans, instruisez, pour n'être pas obligés de tuer vos semblables ! »

Les suites politiques autour de cette sordide affaire de vengeance personnelle entretenue et ancienne¹ se poursuivront dans la société après l'exécution du meurtrier et c'est très certainement en lisant l'article de « la Gazette » que Victor Hugo relancera le débat sur la peine de mort en publiant en 1834 « Claude Gueux » dans la Revue de Paris. En fait l'illustre écrivain mène depuis plusieurs années un double combat contre la peine de mort (il a déjà écrit à 27 ans « Le dernier jour d'un condamné ») et contre le manque d'éducation et ses conséquences, l'illettrisme et la misère. Des défailances de la société dont Claude Gueux, dans le livre, a été une victime et font de lui un martyr tenu sous le joug de son bourreau en prison, le gardien chef Delacelle. Plus vraisemblablement, Victor Hugo se sert avec à propos de cette affaire pour fustiger la monarchie républicaine au pouvoir, et sa justice implacable et aveugle, critiquer le système pénitentiaire et les parlementaires qui votent des lois inutiles au lieu de se préoccuper du seul progrès social qui vaille alors, l'éducation du peuple.

Avec le recul, en parcourant le récit et le dénouement de cette sordide affaire criminelle, que l'on se place d'un côté ou de l'autre, on compte bien deux victimes et deux bourreaux. Bien d'autres cas de vengeance comme celle-ci se terminant par la mort violente des deux protagonistes auraient été évités s'il n'avait pas fallu patienter 50 ans pour voir l'éducation devenir obligatoire puis attendre encore un siècle pour que la peine de mort soit abolie.

Jack Garçon

¹ En fait, « c'est en réalité l'association de facteurs multiples qui pousse le détenu au meurtre dont, une fois encore, la faim constante, la rancœur accumulée, l'excitation par certains de ses camarades et l'horreur de la prison qu'il ne supporte plus » (Dominique Fey, Lydie Herbelot, Clairvaux : vies emmurées au XIX^e siècle, 2013, p. 366).



L'ÉVOLUTION DE LA FORMATION DES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES (SUITE)

Par Jean-François Alonzo

Contenus, place des stages et durées de formation

D'une formation scolaire à une formation professionnelle

En 1869, les premiers contenus de formation sont purement scolaires. Ils portent sur le français et l'expression écrite et doivent permettre aux gardiens de rédiger correctement les écrits professionnels.

A partir de 1893, des enseignements pratiques sont introduits dans les formations, conférant à celles-ci une nouvelle dimension : professionnelle. Ces premiers enseignements pratiques portent notamment sur le travail pénal, la discipline, les transfèrements et l'anthropométrie¹.



Relevé anthropométrique à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), en 1930

Peu à peu, les enseignements généraux disparaissent des programmes de formation. A compter des années 1960, les contenus de formation sont exclusivement à vocation professionnelle.

De la formation continue à la formation initiale

Pendant de nombreuses décennies, la formation se limite au seul champ de la formation continue et ne répond qu'à des objectifs de formation partiels. Suivant les périodes, il s'agit, soit de parfaire des connaissances ou des compétences, soit de favoriser la promotion, soit d'accompagner une réforme. Aucun programme de formation n'était prévu pour les nouveaux agents.

Ce manque est comblé par la création en 1966 de la formation initiale : de nouveaux contenus de formation sont conçus afin de faciliter leur entrée en



Formation initiale - Séquence pédagogique « protection statutaire » à destination des élèves lieutenants à l'Énap d'Agen (Lot-et-Garonne), en 2017

fonction. Les premiers bénéficiaires sont les élèves surveillants. Progressivement ce dispositif est étendu aux autres catégories professionnelles permettant ainsi aux personnels d'être formés tout au long de leur carrière.

Les contenus à l'épreuve de la mutation de l'institution

Les contenus de formation n'ont cessé d'être adaptés pour accompagner l'évolution des structures, des métiers et des droits des détenus.

A la fin des années 1980, le parc immobilier pénitentiaire vieillissant, très souvent vétuste, ne permet pas toujours au service public pénitentiaire de remplir ses missions de manière optimale. L'administration pénitentiaire lance alors un plan de rénovation de ses structures anciennes et de construction de nouveaux établissements (programmes 13 000², 4 000³, 13 200⁴...).

De nouvelles normes (électricité, restauration, incendie...) sont mises en œuvre et de nouveaux outils (informatique, d'intervention, appareil respiratoire isolant, tunnel à rayon X, alarme portative individuelle, biométrie, défibrillateur...) voient le jour. Le retentissement est considérable sur les conditions de travail des personnels et la formation des personnels. De nouveaux contenus de formation sont créés pour permettre aux personnels de mettre en application ces nouvelles normes et d'utiliser ces nouveaux outils.

A l'instar des structures, les métiers pénitentiaires ont connu eux-mêmes une forte évolution au cours des 40 dernières années. Longtemps méconnus et peu attractifs, ces métiers bénéficient aujourd'hui des efforts de modernisation et de communication entrepris depuis plusieurs années par l'administration pénitentiaire. Avec la modification des statuts, la création de nouvelles structures (unité hospitalière sécurisée interrégionale⁵, unité hospitalière spécialement aménagée⁶, établissement pénitentiaire pour mineurs...) et

l'émergence de nouvelles missions, de nouvelles fonctions sont apparues : responsable de formation, membre d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ERIS)⁷, d'une brigade cynotechnique⁸, d'une équipe d'escortes judiciaires⁹...

Pour accompagner ces changements, l'institution pénitentiaire, à travers son dispositif de formation, a dû innover en termes de programmes de formation.

Durant la même période, les droits des détenus se sont considérablement développés, que ce soit dans les domaines de l'accueil (labellisation du processus arrivant), des liens avec

l'extérieur (télévision, téléphone, unité de vie familiale...), des droits à la santé (accès aux soins, rattachement au régime général de la sécurité sociale...), des droits de la défense (avocat présent dans les commissions de discipline...) ainsi que dans leur vie quotidienne en cellule (plaque chauffante, réfrigérateur, ordinateur par exemple).

Cette reconnaissance de droits pour les détenus a permis d'humaniser les prisons et de donner d'elles une image plus positive. Elle a aussi obligé l'administration pénitentiaire à intégrer de nouvelles thématiques (les règles pénitentiaires européennes, l'enquête disciplinaire, la prévention des suicides...) dans la formation de ses agents ou à modifier certains contenus existants (les droits de la personne détenue, les fouilles, les dispositifs d'insertion...).



Élève surveillant en stage, en présence du formateur à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), en 2017

La place des stages dans la formation

Les premières formations ne prévoient pas de stage, tout au plus des travaux pratiques dans les différents services des établissements pénitentiaires (économat, greffe...) où sont implantées les différentes écoles. En 1927¹⁰, il est ainsi prévu pour les stagiaires de l'école pénitentiaire supérieure de Fresnes (Val-de-Marne), des travaux pratiques le matin dans les services de la prison, et l'après-midi, des conférences et des cours, au sein de l'école située dans l'établissement.

Il faut attendre 1966 et la création de la formation initiale, pour que soit intégré, pour la première fois, un stage dans un cursus de formation. Les premiers bénéficiaires sont les élèves surveillants. Cela marque le début de la formation en alternance.

Au cours des décennies suivantes, les stages prennent une part de plus en plus importante dans les programmes de formation. Ils sont introduits progressivement dans les formations de tous les personnels pénitentiaires. Cette évolution est favorisée par la création et le développement du dispositif déconcentré de formation professionnelle dans l'administration pénitentiaire. L'instauration notamment de formateurs en établissement (1976) et des tuteurs de stage (fin des années 90) ont facilité l'organisation des stages et le suivi des élèves. Le nombre et la durée de stages varient suivant les époques et les publics en formation, mais tendent globalement à augmenter.

D'une durée de formation anecdotique à une formation longue

Au commencement de la formation, il n'existe qu'un seul type de formation qui ne dure que quelques heures¹¹. Son objectif est restreint et ne concerne qu'une seule catégorie d'agents¹². Il faut attendre 1893 et la mise en place d'une politique de formation plus ambitieuse pour que les durées de formation soient pour la première fois significatives. Elle est de 150 heures¹³. Au cours des décennies suivantes, elles ne cessent de croître. C'est notamment le cas en 1927, où le programme de formation prévoit 700 heures d'enseignements. Aujourd'hui, elle peut être de plusieurs mois, voire une année ou deux¹⁴, selon les publics et le type de formation¹⁵.

Des durées de formation à repenser avec la naissance de la formation initiale

L'apparition progressive de la formation initiale, à partir de 1966, amène l'administration pénitentiaire à reconsidérer les durées de ses sessions de formation continue qui vont être considérablement réduites pour ne durer que quelques jours au maximum alors qu'elles pouvaient atteindre plusieurs mois. Ce changement de stratégie s'explique en grande partie par le fait que pendant longtemps la formation continue était la seule formation que pouvaient suivre les agents et qu'elle devait pallier les manques occasionnés par l'absence de formation initiale.

Les méthodes pédagogiques

Vers une diversification des méthodes pédagogiques

Jusqu'à la fin des années 1960, au sein des écoles successives de l'administration pénitentiaire¹⁶, le savoir du maître, dispensé de façon magistrale, laisse peu de place à l'interactivité avec l'apprenant et donne une grande solennité aux interventions pédagogiques.

Avec le développement progressif des enseignements pratiques dans la formation (self défense, tir ...) se mettent en place de nouvelles méthodes pédagogiques : interrogative, démonstrative et active. Elles permettent au formateur d'avoir à sa disposition un éventail de moyens d'animation plus diversifiés qu'auparavant. Elles entraînent de fait une évolution du travail du pédagogue qui adopte, suivant les techniques utilisées, le rôle de maître du contenu, de guide, de conseiller ou de facilitateur. Son rôle n'est plus uniquement centré sur le contenu de l'enseignement mais prend en compte l'apprenant.



Simulation à la gestion de crises auprès d'élèves directeurs, à l'Énap d'Agen (Lot-et-Garonne), en 2017

Des méthodes pédagogiques à adapter aux lieux de formation

L'émergence, à partir des années 1960, de nouveaux lieux de formation (dojo, amphithéâtre, stand de tir, bâtiment de simulation...) a amené les intervenants à adapter et faire évoluer leurs méthodes pédagogiques. En fonction du lieu de la séquence, il sera privilégié une méthode plutôt qu'une autre. Parfois, lors d'une séquence de formation, plusieurs méthodes pédagogiques sont utilisées. C'est le cas pour le cours relatif aux droits et devoirs de la personne détenue dispensé aux élèves surveillants : après une première partie théorique, l'intervenant demande aux élèves de travailler en sous-groupes pour classer les différents droits dans leur catégorie d'appartenance (exemple : les visites dans vie privée, familiale et relations avec l'extérieur).

L'avènement de nouveaux outils pédagogiques

À partir des années 1960, de nouveaux outils et de nouvelles techniques apparaissent progressivement : projecteur de diapositives et de films, rétroprojecteur, tableau blanc, paper board, informatique, tableau blanc interactif, vidéo (télévision, lecteur de cassette, VHS et DVD, caméscope). Ils permettent à l'enseignant de disposer d'une grande variété d'aides pédagogiques et de plus de liberté dans l'acte de transmission en présentiel comme à distance. Néanmoins, l'usage de ces outils génère des contraintes inhérentes à toute technologie (maîtrise du matériel et des logiciels, pannes...).

Outre ces outils, l'institution pénitentiaire s'est dotée peu à peu de moyens matériels plus ambitieux au niveau national, régional et local.

En 2000, la nouvelle école nationale d'administration pénitentiaire (Énap) ouvre ses portes à Agen. Elle est pourvue d'équipements modernes et performants, enrichis en 2005 par la création d'un bâtiment de simulation qui introduit une nouvelle méthode pédagogique (la simulation¹⁷) à destination de nombreux publics. Cela a contribué à renforcer l'apprentissage des techniques professionnelles par la mise en pratique.

Dans les directions régionales, aujourd'hui directions interrégionales, et dans de nombreux établissements pénitentiaires ont été créées, à partir de 1976, des structures de formation qui se sont au fil du temps modernisées et adaptées aux nouveaux besoins de formation. Certains établissements récents, outre les équipements traditionnels, ont vu leur service de formation équipé de cellules de simulation.

Actuellement, les directions interrégionales disposent également de simulateurs de tir mobiles qui permettent de réaliser des formations sur l'usage des armes sur leur site et en établissement pénitentiaire.



Simulation à la sécurité incendie auprès d'élèves surveillants, à l'Énap d'Agen (Lot-et-Garonne), en 2016

¹ Méthode permettant d'identifier les criminels récidivistes par la prise des mensurations du corps humain et de ses diverses parties (Bertillonage). Dans les prisons, les gardiens relèvent ces mesures lors de l'écrou.

² Construction de 25 établissements qui ont été mis en service entre 1990 et 1992.

³ Construction de six établissements entre 2002 et 2004.

⁴ Il est décidé par la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, la construction de six établissements pénitentiaires pour mineurs et une quinzaine d'établissements pour majeurs dont les premiers ont ouvert en 2008.

⁵ Structure hospitalière implantée au sein d'un centre hospitalier, elle accueille les personnes détenues souffrant de pathologies somatiques, nécessitant une hospitalisation d'une durée supérieure à 48h. La première ouvre en 2004 à Nancy.

⁶ Située en milieu hospitalier, elle a vocation à prendre en charge des personnes incarcérées nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète. La première ouvre en 2010 à Lyon.

⁷ Créées en 2003, les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ÉRIS) sont des unités d'intervention, ayant pour missions entre autres de participer au rétablissement et au maintien de l'ordre dans les établissements.

⁸ La première brigade cynotechnique a été instituée en 2004 à la direction régionale de Paris. Ces brigades sont spécialisées dans la recherche d'explosifs, d'armes, de munitions et de stupéfiants en détention.

⁹ Les escortes judiciaires ont été transférées du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice suite à l'accord interministériel du 30 septembre 2010.

¹⁰ Arrêté du 26 juillet 1927. L'école fonctionnera de 1930 à 1934. Elle prépare les gradés (premiers surveillants et commis-greffiers) à l'examen de surveillant-chef (appelé lieutenant pénitentiaire depuis 2006).

¹¹ Que l'on peut nommer formation continue, même si le terme n'existe pas encore.

¹² Il s'agit des gardiens que l'on désire former aux écrits professionnels.

¹³ Code pénitentiaire 1890 - 1894, p 316.

¹⁴ Une année pour élèves directeurs et deux années pour les élèves CPIP.

¹⁵ Formation initiale.

¹⁶ Uniques lieux de formation.

¹⁷ Technique permettant de reproduire des situations professionnelles : prévention des suicides, mise au quartier disciplinaire... L'enseignement par simulation a débuté en 2006.

Quelques témoignages...

Regard d'un formateur à l'Énap (1975)

« Nous avions très peu de moyens pédagogiques. Nous devions les inventer et faire preuve de créativité ».

« Pour animer nos cours et susciter la participation, nous utilisions des diapositives (ex : sur l'architecture des prisons) et un vieux film pédagogique canadien présentant trois comportements de surveillant : un surveillant autoritariste, un surveillant laxiste et craintif et un surveillant professionnel et équilibré dans ses décisions ».

Jean-Pierre Ricard, au sein de l'administration pénitentiaire de 1968 (surveillant) à 2006 (directeur des services pénitentiaires)

Regard d'un personnel administratif travaillant à la médiathèque, depuis 1993

« La médiathèque d'Agen est beaucoup plus adaptée aux besoins des élèves et des acteurs de formation que celle de Fleury-Mérogis. Elle offre plus d'espace, des ressources documentaires et des outils plus modernes que sa devancière ».

Marie-Christine Ovon, adjointe administrative

A propos de la formation des élèves sous-directeurs (aujourd'hui, appelés élèves directeurs)

Regard d'élèves sous-directeurs (1976-1977)

« Certains domaines étaient « oubliés »: sociologie, psychologie, domaine plus pénitentiaire... La partie sport était réduite ainsi que l'apprentissage des armes ou le tir. Il n'y avait pas de présentation d'un mémoire à la fin du stage, ni de travaux dirigés notés ».

René Bonavita, au sein de l'administration pénitentiaire de 1975 (secrétaire administratif) à 2017 (directeur des services pénitentiaires)

A propos de la formation des élèves surveillants

Regard d'un élève surveillant (1966)

« Ne connaissant pas autre chose, j'étais satisfait de la durée de la formation. Il ne faut pas oublier que beaucoup d'anciens n'avaient pas eu la chance d'avoir une formation ».

Antoine Navarro, au sein de l'administration pénitentiaire de 1966 (surveillant auxiliaire) à 1997 (chef de service pénitentiaire 2^{ème} classe, aujourd'hui appelé lieutenant)

A propos de la formation des moniteurs de sport

Regard d'un élève moniteur de sport (1963)

« Dans notre formation de moniteur de sport, il y avait peu de théorie et beaucoup d'exercices physiques : gymnastique et sports d'équipe (football, handball...). Les enseignements théoriques portaient sur les techniques des sports collectifs et leur mise en application ».

Daniel Bouchez, au sein de l'administration pénitentiaire de 1962 (surveillant auxiliaire) à 2000 (directeur des services pénitentiaires)



A propos de la formation des agents de bureau (personnel administratif)

Regard d'un agent de bureau (1979)

« Lors de mon recrutement en qualité d'agent de bureau*, je n'ai pas eu de formation. Je n'étais pas frustrée parce qu'à l'époque, la formation n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui et que l'on ne se posait pas de questions. J'ai été formée sur le tas par des personnels de l'administration centrale qui m'ont accueillie chaleureusement et ont été bienveillants à mon égard ».

* Grade qui n'existe plus et qui n'a aucune équivalence aujourd'hui

Josiane Pla, au sein de l'administration pénitentiaire de 1979 (agent de bureau) à 2018 (adjointe administrative)

A propos de la formation des chefs de travaux, appelés aujourd'hui adjoints techniques

Regard d'un chef des travaux (1994)

« Suite à la réussite au concours de chef des travaux en 1994, j'ai débuté sans formation préalable à la maison d'arrêt de Pau où j'ai exercé au contact de la population pénale pendant 2 mois. Sur cette période, j'ai appris les bases nécessaires en termes de sécurité et de sûreté pour évoluer en milieu carcéral en échangeant avec des collègues de tous corps et grades ».

« Aucune formation n'étant prévue, j'ai demandé et obtenu un stage à l'Énap de Fleury-Mérogis. Ce fut l'occasion de prendre contact avec des fonctionnaires du corps des personnels techniques des trois grades et d'échanger sur les différents parcours professionnels. Cette formation* d'une quinzaine de jours était adaptée à mes attentes de l'époque et m'a permis de bien débiter ma carrière professionnelle. ».

* formation générale

Alain Gagnet, technicien



Pour aller plus loin :

L'ouvrage sur l'histoire de la formation des personnels pénitentiaires du 19^e siècle à nos jours aux Presses de l'Énap.

Règlement par chèque ou espèces à l'accueil de l'Énap ou par bon de commande à télécharger sur : www.énap.justice.fr

AFFAIRE JOCELYNE CECARELLI : LORSQUE L'ENFANT RÉ-APPARAÎT

Par Louis ROURE
Psychiatre et criminologue

C'est une affaire de faux rapt d'enfant mais de vraie tentative d'infanticide qui, le 29 mai 1989 au moment où les faits se sont déroulés, puis lors de son procès, a largement défrayé la chronique évoquée par les médias locaux relayés par les nationaux. La presse avait qualifié cet enlèvement de « diabolique pulsion », « d'affolant machiavélisme », « d'acte monstrueux ».

Au moment des faits, Jocelyne est une jeune femme âgée de 26 ans, née le 30 décembre 1963, mariée, mère de deux jumeaux, sans profession, domiciliée à Nice. Elle est frêle et de petite taille. Elle va être décrite comme ayant une stabilité psychologique très fragile et même un peu déséquilibrée depuis l'enfance.

Son parcours biographique retrouve qu'il s'agit d'une pupille recueillie très tôt par les services de la DDASS, placée en « pouponnière médicale » pendant 2 ans, car sa mère atteinte de tuberculose décède en 1964 et son père, handicapé, en 1966. Considérée abandonnée, elle sera reconnue comme orpheline sans famille, les services sociaux lui donnent un prénom et un nom: Jocelyne Paul. Dès l'âge de un an elle suivra un traitement « pour les nerfs », en raison de « convulsions » avec prescription de Gardéna (médicament antiépileptique). En 1968, pour anomalies irritatives à l'électroencéphalogramme, ce traitement sera poursuivi.

A 2 ans, elle sera confiée à une famille d'accueil; elle y vivra dix ans. Puis vers l'âge de 12 ans, elle sera à nouveau abandonnée par cette famille en raison de troubles du comportement : fugues, colères, agressivité envers ses camarades, tentatives de défenestration, phlébotomies (tailladage des veines), troubles des conduites sexuelles. La belle-fille de ces parents adoptifs a reconnu au procès que finalement c'était plutôt une victime, et qu'en la « rendant à la DDASS, on a tous été lâches avec elle » (sic).

Durant son passage en foyer, elle faisait le mur pour aller marcher dans les cimetières et chercher le nom de ses véritables parents sur les pierres tombales. Elle sera considérée comme immature et régressive, se dévalorisant facilement. Elle sera aussi décrite comme une jeune fille présentant un profond malaise et ayant besoin en permanence d'être réassurée.

Puis elle va être adoptée par la famille Bouvet et ainsi devenir Jocelyne Bouvet. La famille, aisée, la fera voyager à Hong-Kong, en Afrique et aux Antilles. Arrivée dans cette famille à l'âge de 13 ans, c'est le bonheur de part et d'autre. En effet, les Bouvet viennent de perdre leur fille dans des conditions atroces (assassinée dans le train Paris-Vintimille par un déséquilibré), et la « remplaceront » donc par cette orpheline. Elle va être gâtée et aimée, mais restera constamment en quête de son origine car « elle voulait savoir d'où

elle venait.....et envoyait des messages d'amour à ses parents.....» dira-t-on. Vers l'âge de 16 ans, elle subit un premier viol, fuguera à Paris pendant six mois en auto-stop, seule. Elle aurait pratiqué la prostitution et aurait en effet exercé comme entraîneuse dans les boîtes de nuit. Sa mère l'aurait récupérée beaucoup plus tard. De retour à Nice, elle est scolarisée dans une école spécialisée et effectuera de petits bricolages. Mais c'est trop tard... A 17 ans, elle va fuguer, sera récupérée par des sectes, va se « défoncer », être violée, admise en hôpital. Il lui sera prescrit des tranquillisants, des antidépresseurs, des euphorisants. Ses périodes d'addiction la feront passer du haschisch à la cocaïne puis à l'héroïne en injection. C'est vers l'âge de 17 ans qu'elle connut son premier amour avec lequel elle se serait fiancée; mais les fiançailles ont été cassées car il la battait, il était très nerveux, très possessif, affirme-t-elle. Elle aurait eu une fausse couche à l'âge de 18 ans, puis de 21 ans. Elle va effectuer plusieurs tentatives de suicide mais se souvient des viols dont celui de septembre 1988 à Nice par un patron de bar. Après ce dernier viol, elle tente de se suicider et renoue avec la drogue.

Elle va rencontrer Gilbert Ceccarelli, de un an son aîné. C'est un brave homme, travaillant comme miroitier qui va être amoureux de cette femme-enfant et l'épousera en 1986. Après une grossesse difficile, un accouchement à problèmes, c'est la naissance des jumeaux Béatrice et Raphaël. Elle sera décrite comme une mère très aimante, mais depuis la naissance de ses jumeaux, Jocelyne, sans emploi, reste dépressive et en permanence sous tranquillisants. D'après certains témoignages, elle aurait mal supporté la double maternité et avait des difficultés à élever ses deux enfants, confiés souvent à son mari ou à sa famille.

Le cadre étant posé maintenant nous allons envisager les faits dans leur chronologie.

Elle n'était pas connue pour être maltraitante à l'égard de ses enfants. Pourtant le lendemain de la fête des mères, le lundi 29 mai 1989 à sept heures du matin, elle se rendait en voiture à 20 km de Nice près d'une carrière située à l'aplomb d'un précipice de 80 m environ, et y jetait l'un de ses jumeaux, Raphaël âgé alors de 21 mois. Par une chance extrême, l'enfant va atterrir sur un talus situé en contrebas de la route, sans blessures graves, ayant parcouru un dénivelé d'une douzaine de mètres (au-dessous, le ravin vertigineux de plus de 60 mètres de profondeur s'ouvre à quelques mètres de lui). Cette sorte de toile d'araignée végétale, en l'occurrence des arbustes mêlés de ronces, va le protéger miraculeusement. En effet à 3 ou 4 mètres près, à droite ou à gauche il tombait directement dans le gouffre à pic.

Jocelyne va retourner à Nice et vers 10h se garer sur le parking d'un supermarché pour faire des courses. Elle a laissé « les deux jumeaux attachés » à l'arrière de sa Renault 5, dira-t-elle. Lorsqu'elle sort du magasin, un homme lui a fait la remarque d'avoir laissé « sa fille seule dans la voiture ». Immédiatement, elle affirme la disparition de son garçon invoquant un enlèvement. Un énorme dispositif fut mis en place pour retrouver l'enfant. Et c'est « éplorée et effondrée » qu'elle s'exprimera sur toutes les chaînes de télévision et dans les journaux « en suppliant qu'on lui rende son enfant » mais « avec un certain sang-froid », commenteront quelques journalistes. Environ 20 000 affichettes ont été distribuées dans Nice par la miroiterie qui employait son mari.

Dans cette atmosphère de rapt, le mercredi matin, après avoir faussé compagnie à son époux et au policier de garde, elle va, en auto-stop, « rongée par le remords » affirmera-t-elle, rechercher Raphaël sur le lieu de l'abandon. On ne saura pas comment elle va récupérer son fils affamé, déshydraté, se débattant dans les branches d'un arbuste. A environ 13h30 la mère en errance, l'allure désespérée, circule avec l'enfant dans les bras, sur le bord de la route à pied. Un policier rentrant chez lui, attiré par ce duo avec une femme paraissant très perturbée, s'arrête et les prend à bord de sa voiture. Il manquait une chaussure à l'enfant ; elle sera retrouvée sur les lieux dans le ravin, corroborant ainsi les déclarations de la mère. Grâce aux diffusions faites du signalement de Raphaël et de sa tenue vestimentaire, le policier qui croyait au départ à un accident, fait le rapprochement avec l'affaire de « l'enlèvement de Nice ». La jeune femme, après avoir accepté de monter dans la voiture, lui demanda de les conduire à l'hôpital le plus proche. Au lieu de prendre cette direction, le policier eut la présence d'esprit de déposer ses passagers au commissariat le plus proche où la mère ne tardera pas à craquer. Après sa première déclaration, elle tenta de sauter par le balcon du bureau, à 2m50 du sol, se foulant la cheville. L'enfant a naturellement été hospitalisé pour un bilan: pas de blessure grave ni de fracture crânienne.

Le mari de Jocelyne a, lui aussi, avoué son incompréhension face à ce comportement aberrant, c'est d'ailleurs pour cela qu'il dira « je lui en veux, je ne l'aime plus ». Il a déclaré aussi qu'il « n'éprouvait plus d'amour » pour Jocelyne « mais de la pitié ». Au début d'ailleurs il a tenté de ne pas accabler son épouse, mais, par la suite, il demandera le divorce et se portera partie civile.

Les grands-parents paternels des jumeaux ont témoigné par la suite un véritable sentiment de haine à l'égard de Jocelyne.

L'étude de la personnalité, sur le plan psychiatrique a permis de noter l'existence d'éléments névrotiques dans son caractère et probablement d'éléments de labilité émotionnelle entrant peut-être dans le cadre d'un léger déséquilibre dysthymique, mais celui-ci n'a jamais été jusqu'à entraîner une hospitalisation pour une décompensation dans le cadre de troubles d'allure bipolaire graves. Elle était suivie régulièrement par un psychiatre pour des troubles qui se sont beaucoup plus manifestés de manière évidente à la suite de la naissance des enfants. Cette personnalité fragile se situant dans un registre de ce qu'il est convenu d'appeler abandon-

nique, n'est pas pour autant une personnalité suffisamment pathologique pour entraîner l'abolition de son libre-arbitre qu'elle n'a à aucun moment perdu. Il est noté des éléments de perversité dans sa personnalité. L'expertise psychiatrique la déclarait responsable de ses actes.

Son acte considéré comme une intention homicide, elle sera inculpée de tentative d'assassinat et incarcérée à la maison d'arrêt de Nice. Au cours du procès, il a été demandé à la cour d'assises la déchéance de l'autorité parentale de l'accusée.

Les avocats de la défense ont plaidé le fait que leur cliente était une déséquilibrée ayant agi en complète inconscience des conséquences de son acte, sans avoir jamais eu l'intention de tuer son fils. Elle était fascinée par le geste d'abandon de son enfant et a ainsi, en quelque sorte, répété celui de sa propre mère qui l'avait abandonnée.

Après quatre heures de délibéré, la cour d'assises a jugé la jeune mère coupable d'avoir voulu donner la mort à son fils en le jetant dans un ravin près de Nice. Elle l'a condamnée à une peine de huit ans de réclusion, assortis de deux tiers incompressibles.

A travers cette histoire criminelle, on comprend à quel point l'abandonisme peut perturber plus ou moins profondément une personnalité, surtout lorsqu'elle est en construction avec un démarrage défavorable. En outre, on voit que des individus peuvent échapper à la résilience, si les conditions de départ ne sont pas de qualité correcte. Le geste de Jocelyne remet, aussi, en cause profondément l'image de la mère.

Recherchons
RAPHAEL
Ceccarelli
21 mois



Enlevé le LUNDI 29 MAI 1989 vers 10 h.
sur le parking d'un supermarché de Cimiez
Appeler son Papa ou sa Maman
au 93.53.36.65
RECOMPENSE

RENCONTRE AVEC LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ET LES DFSPIP DE L'OUTRE-MER

Jeudi 20 juin, sur invitation de Muriel Guegan, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer, Jean-Charles Toulouze, président de l'AMAP, a pu rencontrer les chefs d'établissement et les directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation réunis en séminaire au siège de la mission.

Il a ainsi pu échanger avec ces responsables, leur présenter l'AMAP et souhaiter que plus de médaillés encore en activité adhèrent à l'association. Il leur a communiqué quelques réflexions et suggestions

sur le contenu des mémoires de proposition d'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, ainsi que sur les comportements à adopter à l'égard des agents à qui la médaille est attribuée pour qu'ils se sentent réellement reconnus et honorés par cette attribution.

La qualité de ces échanges incite le président de l'AMAP à renouveler de telles rencontres au sein d'autres circonscriptions régionales dont les responsables voudraient bien l'inviter.



REMISES DE MÉDAILLES D'HONNEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DIRECTION INTERRÉGIONALE DE DIJON

Vendredi 8 février et vendredi 28 juin, deux cérémonies de remise de médailles ont été organisées à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon.

Le 8 février, il s'agissait d'une cérémonie « croisée », Martine Ceccaldi, procureur général près la cour d'appel d'Orléans, remettant la médaille d'honneur des services judiciaires à Marc Devaux, capitaine pénitentiaire responsable de l'ARPEJ, et Pascal Vion, directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon, remettant la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire à Elise Tamil, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Orléans.

Le 28 juin, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire a été remise à trois magistrats ; Jean-Jacques Bosc, procureur général près la cour d'appel de Dijon, Eric Mathais, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Dijon et Damien Savarzeix, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône.

Jean-Charles Toulouze, président de l'AMAP, représentait l'association à ces deux cérémonies et a eu l'honneur et le plaisir de remettre sa décoration à Jean-Jacques Bosc.



RÉUNION DE TRAVAIL Énap-AMAP

Mardi 25 juin, Christophe Millescamps, directeur de l'Énap a reçu le président de l'AMAP, Jean-Charles Toulouze. Cette rencontre a été l'occasion d'explorer plusieurs pistes de travail en partenariat, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre les deux institutions.

Le directeur de l'Énap a donné son accord pour que ses services travaillent avec l'AMAP à l'actualisation et à la modernisation de la brochure de présentation de l'association. Il a également accepté que les entretiens permettant d'élaborer un portrait de médaillé, qui pourrait devenir une rubrique régulière du Vert et l'Amarante, soient conduits par des personnels de l'Énap.

Il a enfin invité Jean-Charles Toulouze à assister à la cérémonie de fin de scolarité de la 199^{ème} promotion de surveillants à l'occasion de laquelle, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, échelon argent, sera remise à Jean-François Alonzo et à prononcer à cette occasion une allocution sur le thème Honneur et Discipline.

La réunion s'est conclue par la signature d'un deuxième avenant à la convention qui adapte les modalités du partenariat et réaffirme la volonté partagée de l'entretenir et de le développer.



Christophe Millescamps, directeur de l'Énap et Jean-Charles Toulouze